maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations** — **Conseil municipal du 27 juin 2011**
Commission « Finances » — **Séance du6 juin 2011.**

8a Budget principal et annexe - compte administratif 2010 et affectation des résultats

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, M. ASSAMTI, Mmes BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. GRIMBERT	Pouvoir à :	M. BERNARD-LUNEAU
Mme PORAS	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à	M BOULHAMANE
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BEAUBRUN
M. MACHU	Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Mme SOKOLONSKI	Pouvoir à :	M. SEGUIN
M. CHEURFA	Pouvoir à :	M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M SZPIRKO
Mme DINGIVAL
Mme PAMART
Mme RIFFAULT
M. VARLET

SOUS-PREFECTURE
- 5 JUIL. 2011
60300 SENLIS

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal **39**
- Nombre de conseillers en exercice **39**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés **34**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

1 - Budget Principal

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue **l'arrêté des comptes** de la collectivité. Cet arrêté permet de dégager :
- le résultat proprement dit (section de fonctionnement) ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement ;
- les restes à réaliser des deux sections.

maintenant !

1 - Budget Principal

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue **l'arrêté des comptes** de la collectivité. Cet arrêté permet de dégager :
- le résultat proprement dit (section de fonctionnement) ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement ;
- les restes à réaliser des deux sections.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser, fait ressortir :
- un besoin de financement (dépenses supérieures aux recettes) ;
- ou un excédent de financement (recettes supérieures aux dépenses).

Enfin l'assemblée devra décider de **l'affectation du résultat**.

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a 39 335 957.58	g 42 625 640.35
	Section d'investissement	b 12 112 553.83	h 12 485 458.61
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c	i 1 000 000.00
	Report en section d'investissement (001)	d 3 393 701.46	j
		=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	54 842 212.87 =a+b+c+d	56 111 098.96 =g+h+i+j
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e	k
	Section d'investissement	f 7 212 281.65	l 7 256 414.71
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	7 212 281.65 =e+f	7 256 414.71 =k+l
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	39 335 957.58 =a+c+e	43 625 640.35 =g+i+k
	Section d'investissement	22 718 536.94 =b+d+f	19 741 873.32 =h+j+l
	TOTAL CUMULE	62 054 494.52 =a+b+c+d+e+f	63 367 513.67 =g+h+i+j+k+l

maintenant !

1-2 Le solde d'exécution

Le compte administratif 2010, attendu des résultats d'investissement reportés 2009, fait ressortir un besoin de financement (déficit) de la section d'investissement de 3 020 796,68 € (hors restes à réaliser 2010).

Compte tenu des restes à réaliser 2010 qui présentent un différentiel positif de 44 133,06 € (7 256 414,71 € - 7 212 281,65 €), **le besoin de financement** définitif de la section d'investissement s'élève à **2 976 663,62 €** (3 020 796,68 € - 44 133,06 €).

A la section de fonctionnement **un autofinancement brut** (excédent) de **4 289 682,77 €** est constaté

1-3 L'affectation du résultat

Sur les **4 289 682,77 €** d'excédent, 1 313 019,15 € ont déjà été affectés lors du vote du budget primitif 2011. En effet le Conseil Municipal ayant choisi de reprendre une partie du résultat 2010 par anticipation (613 019,15 € en investissement et 700 000,00 € en fonctionnement).

Il reste à affecter par conséquent une somme de **2 976 663,62 €,** qui correspond au besoin de financement de la section d'investissement.

A la section d'investissement, les écritures comptables suivantes seront effectuées, lors de la décision modificative « reports et affectation des résultats 2010».

✸ Dépenses	article 001	Résultat d'investissement reporté	3 020 796,68 €
✸ Recettes	article 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 976 663,62 €

SOUS-PREFECTURE
- 5 JUIL. 2011
60300 SENLIS

2 - Budget annexe

Les résultats du compte administratif 2010 du budget annexe de la zone d'activités "La Justice" sont les suivants :

LIBELLES	SECTION D'INVESTI SEMENT		SECTI E FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté 2009	293 268,64 €	-	-	289 098,31 €
Opérations de l'Exercice	665 980,51 €	665 980,51 €	665 980,51 €	674 365,51 €
Totaux	**959 249,15 €**	**665 980,51 €**	**665 980,51 €**	**963 463,82 € €**
Résultat de l'exercice				+8 385,00 €
Résultat cumulé :	-293 268,64			+ 297 483,31 €

maintenant !

La section d'investissement fait ressortir un besoin de financement de 293 268,64 €.
La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de 297 483,31 €.

Les écritures comptables suivantes seront effectuées lors d'une décision modificative sur l'exercice 2011 :

- **A la section d'investissement**

  · Dépenses article 001 Solde d'exécution déficitaire 293 268,64 €

- **A la section de fonctionnement**

  · Recettes article 002 Solde d'exécution excédentaire 297 483,31 €

Il vous est demandé d'approuver les résultats du compte administratif 2010 du budget annexe de la zone d'activités « La Justice » décrits ci-dessus.

Vous êtes appelés à voter.

- Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29, L2121-31, L1612-12,
Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,
Vu l'avis favorable de la commission « Finances », en date du 06 juin 2011.
Entendu le rapport de présentation.

Jean-Claude VILLEMAIN, Maire, ne participe pas au vote.

- Vote ordinaire :

Votants : 33 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 9

- Décide à l'unanimité :

Article unique : d'adopter le compte administratif 2010 du budget principal et annexe tel que présenté dans le rapport de présentation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 04 JUIL. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 05 JUIL. 2011

Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 5.07.11.. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Fatuy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

Creil

C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE CREIL OISE PICARDIE